

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM PMMA Detailer

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation de la peau : Catégorie 2

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un
organe cible précis -
exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	>= 10 - <= 30
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	>= 10 - <= 30
méthacrylate de méthyle	80-62-6	>= 10 - <= 30
acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	>= 7 - <= 13

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes.
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
 Protéger l'oeil intact.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
 Essayez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Peut irriter les voies respiratoires.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
 Mousse
 Poudre sèche
 Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
 Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

Produits de combustion dangereux	:	oxydes d'aluminium oxydes de carbone oxydes d'azote
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

Conditions de stockage sures	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Défense de fumer. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	: Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
Température d'entreposage recommandée	: 0 - 25 °C
Durée de l'entreposage	: 12 Months
D'autres informations sur la stabilité du stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³	ACGIH
		TWA (respirable)	10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	OSHA
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	TWA (Fraction)	1 mg/m ³ (Aluminium)	ACGIH

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

		respirable)		
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 410 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	100 ppm 410 mg/m3	OSHA

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
 Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains**
Matériau : L'équipement protecteur est choisi seulement selon des exigences réglementaires spécifiques après une évaluation du risque.
- Remarques** : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux** : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
 Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps** : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Mesures d'hygiène** : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: pâte
Couleur	: gris
Odeur	: caractéristique
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: env. 101 °C
Point d'éclair	: < 22 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 9,000 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse peut se produire. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Produits incompatibles	: Oxydants forts Acides forts et bases fortes Agents réducteurs composés halogénés
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : oxydes de carbone oxydes d'azote composés d'aluminium

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 200 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**quartz (SiO₂):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

hydroxyde d'aluminium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 7.6 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 29.8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

acrylate de 2-éthylhexyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4,435 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.19 mg/l
Durée d'exposition: 8 h

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 7,522 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**acrylate de 2-éthylhexyle:**

Espèce: Lapin

Évaluation: Irritant pour la peau.

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****acrylate de 2-éthylhexyle:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Évaluation: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat: A un effet sensibilisant.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**acrylate de 2-éthylhexyle:**

Espèce: Souris

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

quartz (SiO₂)

14808-60-7

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

acrylate de 2-éthylhexyle

103-11-7

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Connu pour être cancérogène pour l'homme

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

 quartz (SiO₂)

14808-60-7

STOT - exposition unique
Composants:
méthacrylate de méthyle:

Voies d'exposition: Inhalation

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition unique
acrylate de 2-éthylhexyle:

Évaluation: La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
Écotoxicité
Composants:
quartz (SiO₂):

 Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10,000 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

méthacrylate de méthyle:

 Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): > 79 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: EPA OTS 797.1400

 Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 69 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: EPA-660/3-75-009

 Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 110 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acrylate de 2-éthylhexyle:

 Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.81 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: Essai en semi-statique
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

 Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.3 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

 Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 1.71 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.136 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Type d'essai: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Persistance et dégradabilité

Composants:

acrylate de 2-éthylhexyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 75 %
 Durée d'exposition: 15 d

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

méthacrylate de méthyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.38 (20 °C)
 pH: 7

acrylate de 2-éthylhexyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.64 (25 °C)
 Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
 Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

Emballages contaminés : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
 : Vider les restes du contenu.
 Éliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

Transport terrestre
 USDOT: UN1263, Paint, 3, II
 TDG: UN1263, Paint, 3, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 5,0 L (1,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime
 IMDG: UN1263, Paint, 3, II (22 °C c.c.)

Transport aérien
 IATA/ICAO: UN1263, Paint, 3, II

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
 Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	1000	*

*: La quantité à déclarer calculée dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
 Corrosion cutanée ou irritation
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

JM PMMA Detailer

Version 3.0

Date de révision 01/17/2022

Date d'impression 01/17/2022

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

méthacrylate de méthyle 80-62-6 10 - 30 %

Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

méthacrylate de méthyle 80-62-6 10 - 30 %

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

méthacrylate de méthyle 80-62-6 10 - 30 %

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris acrylate de 2-éthylhexyle, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont soit inscrites à l'inventaire TSCA ou sont en conformité avec une exemption de l'inventaire TSCA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 01/17/2022

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.